



NOTE DE SYNTHÈSE N°9

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Il convient d'examiner le compte administratif 2023 de la commune, identique en tout point au compte de gestion, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

BP 2023	4 425 000€	BP 2023	4 425 000€
Dépenses réalisées	3 796 609.17€	Recettes réalisées	4 341 519.50€
Résultat de l'exercice		544 910.33€	

Investissement

BP 2023	1 856 500€	BP 2023	1 856 500€
Dépenses réalisées	1 389 252.88€	Recettes réalisées	577 006.46€
Résultat de l'exercice		- 812 246.42€	

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 080 648.32€	-	- 812 246.42€	268 401.90€
Fonctionnement	608 458.56€	-	544 910.33€	1 153 368.89€
TOTAL	1 689 106.88€	-	- 267 336.09€	1 421 770.79€

Les résultats de l'exercice étant positifs en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats de clôture de l'exercice seront respectivement en recettes (002 & 001), sans qu'il soit nécessaire de prendre une délibération spécifique relative à l'affectation de résultat.

Monsieur Patrice QUITTARD, Maire, ne prend pas part au vote.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte administratif 2023 de la commune annexé à la présente décision,
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 2 Avril 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2023 de la commune.